

## TABLEAU COMPARATIF

Texte de la proposition de résolution	Propositions de la Commission
<p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><b>Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'État en Corse.</b></p>	<p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><b>Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de <i>sécurité menée par l'État</i> en Corse.</b></p>
Article unique	Article unique
En application de l'article 11 du Règlement du Sénat et de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, il est créé une commission d'enquête de vingt et un membres sur le fonctionnement, la coordination et la direction des services publics de sécurité <i>intervenant</i> en Corse.	En application de l'article 11 du Règlement du Sénat et de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, il est créé une commission d'enquête de vingt et un membres sur le fonctionnement, la coordination et la direction des services publics de sécurité en Corse.